

Procuration de paiement de la bourse nationale de collège

Etablissement d'enseignement privé

La procuration de paiement de la bourse nationale de collège¹ est émise par le ministère chargé de l'éducation nationale.

Établissement : Collège Saint Louis Saint-Clément

Adresse : 1 RUE MARGOT

Commune : VIRY-CHÂTILLON

Code postal : 91 170

Je soussigné(e)

demeurant au

agissant en tant que : ☐ père

☐ mère

☐ autre personne en charge de l'élève

de

élève de cet établissement en classe de

pour l'année scolaire 2025 - 2026, autorise

M. ROBLUGHON - LEE,

le chef de l'établissement agissant par délégation de l'organisme de gestion, à recevoir en mon nom, le montant de la bourse de collège attribuée à mon enfant.

Cette autorisation implique que le chef de l'établissement :

- donnera décharge de la somme de la bourse de l'enfant au comptable public dès versement au compte de l'établissement.
- me versera par virement bancaire, le montant restant éventuel de la bourse de l'élève après le paiement des frais de pension ou de demi-pension.

Fait le

Fait le

À

À

Signature du responsable de l'enfant

Signature du Chef d'établissement